



Le résumé d'évaluation



Bureau
International
Du Travail

Bureau
D'Évaluation

Évaluation thématique indépendante du support du Compte Supplémentaire du Budget Ordinaire sur Protection Sociale – Évaluation RBSA

Faits Rapides

Pays: *Rwanda, Sénégal, République de l'Afrique Central (RCA), République Démocratique de Congo (RDC), la région du Sahel, Cameroun*

Evaluation final : 10-2013

Mode d'évaluation: *indépendant*

Domaine technique : *Protection Sociale*

Bureau administratif de BIT : *RO-Afrique*

Gestion d'évaluation : *NJIKE NJIKAM Gilles Bertrand*

Nom(s) de l'évaluateur : *Emile André DAMIBA*

Mots-clés : *Protection Sociale*

Contexte

1. Le contexte et le cadre de référence de l'intervention du BIT

Dans le cadre de la stratégie globale de l'OIT (notamment sa stratégie 2010-2015) en faveur du travail décent, la protection sociale est un élément déterminant. Le principal défi de la protection sociale dans la région africaine en général, est sa faible couverture ainsi que l'éventail des risques couverts et la qualité de la protection. Aussi, une attention particulière devrait être accordée aux mesures visant à assurer la protection sociale de base pour les groupes les plus négligés et les

populations exclues en général. Aussi, le BIT encourage et soutient les pays africains (i) à se doter de mécanismes propres à améliorer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs, (ii) à faire en sorte que leurs systèmes de sécurité sociale soient plus efficaces, mieux gérés et financièrement viables, et (iii) à formuler des politiques et mettre en place des mécanismes propres à étendre le champ de la protection sociale. Cette assistance s'est confirmée lors du biennium 2010-2011. Le programme STEP a préparé le terrain pour le développement de la protection sociale telle que soutenue par le CSBO en 2010-2011.

2. Description du CPO et du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO)

Le CSBO s'est révélé être un moyen important pour permettre à l'OIT d'allouer des fonds nécessaires d'une manière indépendante, flexible et rapide. Le compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) est utilisé pour financer des résultats dans les CPO prioritaires en complément d'autres sources de financement. Au cours du biennium 2010-2011, le BIT a alloué des ressources spéciales du budget régulier pour un montant total de 4,190,359 USD pour la promotion de la protection sociale en Afrique. Ce montant a été repartitionné pour contribuer à 7 résultats de programme pays (CPO) pour un montant total de 1,968,042 USD et le reste pour deux résultats de programme régional (RAF 903 et RAF 904) relatifs à la protection sociale.

3. Les résultats par pays

Les conseils sur l'élaboration de politiques, les analyses de la situation et le soutien apporté aux pays par l'OIT ont permis à plusieurs d'entre eux d'initier et ou d'élargir leur couverture sociale.

Le renforcement de la capacité des mandants, qui est un résultat direct de l'action de l'OIT, a permis auxdits pays de mettre en place des mesures, dispositions législatives, politiques, programmes ou autres, qui exercent progressivement une incidence à long terme dans un pays.

La capacité des mandants tripartites a par ailleurs été améliorée dans le cadre du programme de formation destiné aux gestionnaires de systèmes de sécurité sociale. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été systématiquement associées aux activités relatives à l'élaboration des politiques et à la réforme des systèmes de sécurité sociale qui se sont souvent accompagnées d'activités de renforcement des capacités destinées aux partenaires sociaux. Quelques exemples :

Cameroun

- Les déficits de couverture de la protection sociale ont été identifiés, les coûts des différentes catégories de garanties du SPS ont été estimés et les prestations jugées prioritaires pour la mise en œuvre du socle de protection sociale (SPS) ont été recensées.
- Les mandants ont été sensibilisés à l'extension de la couverture de la protection sociale dans le cadre de la mise en œuvre d'un socle de protection sociale (SPS).

Togo

- Le CSBO a permis d'appuyer le Gouvernement dans l'établissement de l'assurance maladie obligatoire pour le secteur public et les employés paraétatiques à savoir l'Institut National de l'Assurance Maladie (INAM) inauguré en Septembre 2011.
- Une loi a été adoptée en 2011 instituant le régime obligatoire d'assurance maladie, Le personnel et les membres tripartites du Comité de

pilotage de l'INAM ont été formés. Un plan de développement et de financement à moyen terme de l'INAM est finalisé.

Rwanda

- Un inventaire complet des dispositifs de protection sociale disponibles dans le pays a été réalisé, ce qui a permis d'identifier les déficits de couverture, de disposer d'informations pertinentes en vue de l'estimation des coûts des prestations à mettre en œuvre dans le cadre du socle de protection sociale. Ces informations ont également permis de mieux coordonner les interventions en cours et à venir, en vue de mettre en place un dispositif national de protection sociale intégré et inclusif.
- Les gestionnaires des mutuelles de santé communautaires ont bénéficié de conseils techniques, à travers des partenariats entre l'OIT, l'OMS et le Ministère de la Santé, ce qui leur a permis ensuite de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de financement des prestations.
- De nombreux cadres du ministère en charge des Affaires sociales et d'autres ministères actifs dans le domaine de la protection sociale ont bénéficié de renforcements de capacités visant à améliorer leur niveau de compétence en vue de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale.

RCA

- Les déficits de couverture de la protection sociale ont été identifiés, dans le cadre d'une analyse diagnostic des dispositifs de protection sociale existants et de leurs limites. Les coûts des différentes catégories de garanties du Socle de protection sociale ont été estimés, et leur impact potentiel sur le budget de l'Etat a été analysé.
- Le cadre juridique de la protection sociale en RCA a été analysé et a fait l'objet de propositions de révision en vue de le rendre plus compatible avec le projet d'extension de la couverture de la protection sociale.
- Suite aux recommandations des études menées par le BIT en 2009, en vue de contribuer à la réhabilitation des capacités opérationnelles de la Caisse nationale de sécurité sociale, le système d'information de cette institution a connu quelques améliorations

dans le courant des deux années qui ont suivi, et les retards dans les paiements des prestations ont été partiellement rattrapés, comme cela a été confirmé dans le cadre des discussions tenues lors du Forum National sur le Travail Décent (décembre 2011). Ce Forum a également été une bonne occasion pour sensibiliser les mandants à l'extension de la couverture de la protection sociale.

RDC

- En RDC, le programme BIT/STEP a contribué à trouver une solution à l'accessibilité financière aux soins de santé, plus particulièrement au profit des populations les plus démunies et qui sont systématiquement exclues de tout système de protection sociale. Les produits réalisés sont entre autres :
 - L'étude de faisabilité technique du Fonds national d'assurance maladie universelle a été finalisée
 - Une structure privée a été mise en place, le Centre d'Appui Technique aux Initiatives socio-économiques de Prévoyance Sociale (CATISO) comme structure nationale d'accompagnement des mutuelles de santé et de sensibilisation de la population ;
 - De nombreuses mutuelles de santé (au moins au nombre de cinq), ont vu le jour.

Sénégal

- L'une des réalisations la plus significative a été l'accompagnement à la mise en place de la mutuelle de santé des transporteurs routiers « TransVie », le premier système de micro assurance santé du genre au Sénégal.
- Par rapport aux migrants : (i) une assistance a été fournie dans la lutte contre les effets potentiellement néfastes de la migration de travail, (ii) des outils ont été développés pour l'éducation financière des migrants et leurs familles, (iii) un réseau intersyndical et de la diaspora pour l'appui aux migrants de retour est lancé et opérationnel

4. Les résultats globaux

Un plus grand nombre de personnes ont accès à des prestations de sécurité sociale *mieux*

gérées et plus respectueuses de l'égalité entre les sexes. Globalement, il a été constaté que la flexibilité et la période opportune de l'intervention des fonds du CSBO ont permis à l'OIT de réaliser ce qui suit:

- répondre rapidement et efficacement aux besoins et aux priorités urgentes et émergentes ;
- développer la capacité des partenaires sociaux et de leur permettre de participer plus efficacement au processus de consultation;
- stimuler des programmes pays de promotion du travail décent, en particulier la protection sociale, grâce à une utilisation optimisée des ressources ;
- susciter un intérêt de la part d'autres partenaires financiers.

L'évaluation estime que les résultats d'ensemble réalisés sont assez significatifs par rapport à ceux initialement planifiés, surtout en considération de la faiblesse des montants alloués par le CSBO de même qu'en dépit de la courte durée de deux ans du CSBO. Sa mise en œuvre a aussi contribué à développer et renforcer davantage le rôle des mandants dans le cadre de la tripartite pour la réalisation de l'agenda du Travail décent. Le CSBO a bien contribué à la réalisation des objectifs des CPO dans les pays respectifs, à divers niveaux d'importance.

Recommandations Principales

Créer un cadre favorable à la mise en place de régimes de protection sociale

1) Mettre en place des législatives adéquates en consultation avec les mandants. Dans certains cas particuliers, et à défaut de législation appropriée, les Gouvernements peuvent déléguer leurs responsabilités à diverses institutions et organisations. Il est tout aussi important de formuler une définition légale claire du rôle respectif des différents acteurs responsables de la prestation de services de sécurité sociale.

2) Déployer une stratégie spécifique pour mobiliser des contributions nécessaires en complément des moyens disponibles au niveau national. A cet effet, un plaidoyer devrait être également mené auprès des bailleurs de fonds, des agences onusiennes et de l'ensemble des partenaires techniques et financiers afin de coordonner les efforts et interventions et appuyer la construction d'un socle.

3) Promouvoir fortement la création et/ou l'extension des régimes de micro-assurance et les régimes spéciaux pour les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles et sensibiliser les populations en conséquence.

4) Afin d'accroître l'impact et la viabilité des régimes autonomes et autofinancés de micro-assurance, il est recommandé d'établir des liens fonctionnels avec des systèmes nationaux d'assurance sociale élargis (par exemple, en subventionnant les primes versées par les membres à faible revenu, en subventionnant ou en prenant en charge les régimes de micro-assurance ou en leur fournissant une assistance technique dans le domaine de la gestion), ce qui contribuerait à rendre les politiques nationales de protection sociale plus équitables et efficaces.

Poursuivre systématiquement le renforcement des capacités des mandants

5) Il est recommandé aux divers partenaires de mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités qui devrait demeurer un élément central de la stratégie de protection sociale.

6) Il est recommandé de traiter le thème de la migration de travail comme une question transversale et de poursuivre une collaboration intersectorielle active pour de meilleurs résultats.

Recentrer la stratégie d'intervention du BIT

7) Il est recommandé au BIT d'être plus sélectif dans l'étendue de ses interventions et de déterminer les priorités de son assistance aux

pays sur la base de critères bien définis tout en prenant en compte l'efficacité et la masse critique de ses interventions plutôt que de donner l'impression d'une dispersion et d'un saupoudrage.

8) Dans le même ordre d'idée, il est recommandé à l'Organisation de revoir sa structure organisationnelle à tous les niveaux de la hiérarchie, afin de réduire les redondances, la dispersion et l'émiettement des responsabilités pratiqué jusqu'au niveau de l'activité la plus minime dans les pays bénéficiaires. Il conviendrait de décharger les spécialistes qui sont chacun en charge de plusieurs pays à la fois.

9) Il est fortement recommandé un effort concerté pour mener des études de capitalisation pour partager les acquis et disséminer le savoir-faire accumulé, favorisant par la même occasion l'apprentissage à partir de l'expérience des autres. Au niveau international et régional, il y a des expériences qui sont très riches en enseignements en matière de protection sociale dans l'OIT.